

25 juin 2008 Commission Santé Publique

10 Questions jointes de

- M. Georges Gilkinet à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'augmentation rapide du coût des maisons de repos" (n° 5918)

- M. Koen Bultinck à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'augmentation des prix pratiqués dans les maisons de repos" (n° 5925)

- Mme Katrin Jadin à la ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes sur "l'augmentation du coût d'hébergement en maison de repos" (n° 5927)

- Mme Sonja Becq à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'augmentation des prix des maisons de repos" (n° 6071)

Vous êtes quatre orateurs.

Vous n'êtes pas obligés de dire tous les quatre la même chose. Cela peut donc être bref.\*\*\*\*\*

**10.01 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!):** Madame la présidente, comme je suis le premier, j'ai l'avantage de pouvoir être un peu plus long!

La présidente: Non, trois minutes.

**10.02 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!):** Madame la ministre, on sait que les plus petites pensions souffrent d'un décrochage inquiétant. On entend par ailleurs des informations convergentes inquiétantes également quant à l'augmentation du coût de séjour en maison de repos. Des chiffres alarmants ont circulé dans la presse à la suite d'une étude de l'OKRA, une association flamande que vous connaissez certainement. Je peux en citer quelques-uns. Quelque 60% des maisons de repos ont pratiqué un tarif plus élevé en 2008 qu'en 2007. Le nombre de maisons de repos qui demandent à pouvoir augmenter leur prix a doublé. Le prix moyen d'une journée en maison de repos aurait augmenté de 7,15% pendant les trois dernières années et de 12% au cours des cinq dernières années alors que l'index n'a augmenté que de 9%. Parmi les causes, on cite la hausse des prix de l'énergie, l'encadrement supplémentaire ou la non-prise en compte par l'INAMI des récents sauts d'index qui ont bénéficié aux travailleurs. Qui plus est, il y a des conventions collectives en négociation qui vont légitimement augmenter le salaire des travailleurs mais alourdir la charge des maisons de repos qui risquent de répercuter cette augmentation sur leurs résidents.

La situation est également rendue plus compliquée par tous les soins non médicaux qui sont peu comptabilisés dans les statistiques officielles. Des couples doivent ainsi se séparer, ne pouvant pas assumer le coût de deux séjours en maison de repos. C'est une chaîne sans fin puisque que cela pose dès lors des questions sur le plan fiscal. On dénombre un nombre de cas sans cesse croissant, me dit-on à la suite d'un sondage réalisé auprès de quelques CPAS.

Madame la ministre, confirmez-vous ce phénomène d'augmentation des prix? Est-elle équivalente dans toutes les Régions et provinces du pays?

Disposez-vous de statistiques incluant les frais non médicaux? Il semblerait que ce soit là en effet que se marque plus nettement la différence.

Ne vous semble-t-il pas opportun d'agir sur les coûts, notamment en dégageant des moyens pour subventionner mieux les maisons de repos et prendre en charge les coûts en personnel qui augmentent à la suite des hausses d'index et de la conclusion des nouvelles conventions collectives?

Par ailleurs, est-il envisageable de mieux encadrer les prix pratiqués par des entités à but lucratif en vertu de l'utilisation des deniers publics?

Quelles sont les autres pistes étudiées pour diminuer ces coûts ou augmenter la capacité contributive des résidents? Est-il notamment envisagé d'aider les maisons de repos à améliorer leur efficacité énergétique, ce qui aurait un double effet positif que je ne dois pas vous détailler ?

**10.03 Koen Bultinck (Vlaams Belang):** Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, deze regering heeft van het hele koopkrachtverhaal en alle problemen ter zake een belangrijk item gemaakt. Ieder van ons die het dossier opvolgt, weet dat gepensioneerden het langzaam maar moeilijker krijgen. Ik heb recent met een aantal collega's mevrouw Arena ook ondervraagd naar aanleiding van een aantal wetenschappelijke onderzoeken. Uit een aantal cijfergegevens die de heer Van Quickenborne recent heeft verstrekt, blijkt dat er ook in het dossier van de ligdagprijzen de jongste drie jaar een stijging van meer dan 7% is. Uw Vlaamse collega, Steven Vanackere, wijt een deel van de verhoging aan een aantal verplichtingen dat men ook op Vlaams niveau aan de rusthuizen heeft opgelegd. Een aantal supplementen voor doorgewone eenvoudige zaken zoals shampoo en zeep moet men nu inderdaad verplicht doorrekenen in de ligdagprijs. Iedereen van ons vreest dat dit geen afdoende verklaring is.

Mevrouw de minister, kunt u de gegevens die de heer Van Quickenborne verstrekte bevestigen? Bent u bereid om de nodige gegevens te verzamelen en onderzoeken te doen om het probleem van de koopkracht, een belangrijk uitgangspunt van deze regering, van rusthuisbewoners die toch de zwakste mensen in onze samenleving zijn en die inzake welvaartsvastheid al problemen hebben bij te sturen?

Er is ook de vraag naar een betere financiering van de rusthuizen. De twee zaken zijn immers onlosmakelijk met elkaar verbonden: de financiering van de rusthuizen en het feit dat rusthuizen zeer veel kosten omdat de financiering ondermaats is, waardoor de kosten worden doorgerekend. Hebt u of heeft de regering onderzoek ter zake gedaan om de mogelijkheden na te gaan om de financiering van de rusthuizen en het rusthuispersoneel te verbeteren? Dat zou er moeten voor zorgen dat minder kosten worden afgewenteld op de zwaksten in onze samenleving, zijnde de rusthuisbewoners zelf.

**10.04 Katrin Jadin (MR):** De manière concise. Il est vrai que les coûts d'hébergement ont augmenté ces dernières années. On constate une augmentation de 7% en 3 ans. Comme mes collègues l'ont rappelé, il est incontestable qu'une question se pose au point de vue du pouvoir d'achat. De plus, une question se pose aussi par rapport aux défis qui nous attendent dans les décennies à venir en ce qui concerne l'évolution démographique; il conviendra de faire face aux besoins de nos aînés.

Madame la ministre, je souhaiterais vous poser trois questions bien précises.

Avez-vous pu mesurer cette évolution des prix?

Travaillez-vous sur des solutions à apporter pour que les personnes âgées placées soient moins dépendantes des compléments financiers de la part de tierces personnes? En effet, il n'est pas exceptionnel actuellement que les enfants, les frères ou les soeurs subviennent aux besoins de personnes placées en maison de repos.

Prévoyez-vous d'agir en la matière et, si tel est le cas, sur quels points ?

**10.05 Sonja Becq (CD&V - N-VA):** Ik sluit mij graag aan bij vorige sprekers. De verhoging van de prijzen van de rusthuizen is hier ook aangegeven. Uit de Vlaamse cijfers, de enige waarover ik beschik, blijkt ook dat er wel een onderscheid is naar dagprijs tussen OCMW- rusthuizen, vzw's en privérusthuizen. Ik weet niet of de trend zoals voorgesteld in de persconferentie die door OKRA werd gegeven, een globale trend is. Het is inderdaad ook zo dat in Vlaanderen mee in de regeling voorzien is dat een aantal supplementen ingecalculeerd wordt, waardoor een aantal prijzen, voornamelijk van de privé- rusthuizen, wat sterker gestegen is, omdat zij vroeger veel werkten met externe supplementen naast de basisprijs. Ik weet dus niet in hoeverre de federale cijfers wel goed vergelijkbaar zijn. Het feit blijft dat die prijzen sterker gestegen zijn dan de index.

Tussen haakjes, ik hoor vanuit het OCMW-rusthuis bij ons in de gemeente toch ook wel dat er ondertussen een indexverhoging zou kunnen doorgevoerd worden van 5% op de rusthuisprijs, wat wettelijk kan. Dat betekent dan nog eens dat uiteindelijk prijsstijgingen kunnen doorverrekend worden. Mevrouw de minister, vanuit uw bevoegdheid voor rusthuizen en voor het personeel dat in de rusthuizen actief is, op welke manier voorziet u in welke maatregelen om effectief de financiering van rusthuizen sterker te laten gebeuren? Als de rusthuizen goed gefinancierd worden, kunnen zij een lagere dagprijs vragen en hiervoor zullen de gebruikers ook effectief een lager bedrag moeten betalen.

**10.06 Laurette Onkelinx, ministre:** Madame la présidente, chers collègues, le coût d'un séjour en maison de repos est composé, d'une part, des frais de séjour entièrement à charge du résident et pour lesquels je n'exerce aucune compétence. Ces frais de séjour reprennent un montant journalier pour l'hôtellerie additionné du supplément pour toute une série de services rendus aux résidents à leur demande (coiffeur, pédicure, etc.). D'autre part, les résidents ont besoin de soins de santé. L'assurance obligatoire soins de santé intervient uniquement dans ce cas comme si le résident était à son domicile nombre de résidents sont d'ailleurs aujourd'hui domiciliés dans leur maison de repos sauf pour les soins infirmiers si le résident connaît une perte d'autonomie, auquel cas un forfait spécifique pour les maisons de repos est appliqué et modulé en fonction de la sévérité de la dépendance.

La surveillance du prix de séjour pratiqué par les maisons de repos relève de la compétence du ministre fédéral de l'Économie. Toute nouvelle maison de repos doit lui notifier son prix de séjour et ensuite justifier, préalablement à son application, toute hausse demandée auprès d'une commission des prix. Celle-ci dispose d'un pouvoir de refus de tout ou partie de la hausse proposée. Les entités fédérées ont également certaines compétences en la matière. Personnellement, je ne suis compétente que pour les soins prestés aux patients. Vu cette dispersion des compétences en matière de prix de séjour en maison de repos entre les différents niveaux de pouvoir, un protocole d'accord a été conclu en 2005 entre le gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions. Ce protocole reprend une série de règles concernant le calcul des suppléments au-delà du prix de séjour. Ainsi, il existe une liste des suppléments qu'il est permis de facturer au patient. Une autre liste positive a été dressée avec les éléments qui doivent être impérativement compris dans le prix de séjour. Aucun supplément au-delà du ticket modérateur ne peut être facturé au patient pour des prestations de soins remboursées par l'INAMI.

Afin que toutes ces mesures soient portées à la connaissance du résident, le contrat relatif à son séjour passé avec la maison de repos doit clairement mentionner les éléments couverts par le prix de séjour et le coût qui peut lui être facturé en sus de son prix de séjour.

Par ailleurs, le 12 août 2005, le ministre fédéral de l'Économie a pris un arrêté ministériel, qui simplifie la procédure administrative de demande d'augmentation du prix, si celle-ci se limite à une adaptation de la durée de vie du contrat sur une période à déterminer ou à introduire une demande d'adaptation de prix basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Les chiffres parus dans la presse qui vous ont interpellés, à juste titre, se rapportent à des prix de séjours avec leurs suppléments. Ils ne ressortissent pas à mes compétences et je ne peux donc pas vous fournir les compléments d'information demandés à ce propos.

La proposition d'une meilleure prise en charge du personnel des maisons de repos par les subventions publiques pour éviter qu'une partie trop importante du coût soit à charge du résident me paraît parfaitement pertinente. Des efforts importants ont d'ailleurs déjà été consentis en la matière depuis le milieu des années 1990. Ainsi, le niveau moyen des forfaits de soins en maison de repos versés par l'assurance obligatoire soins de santé est passé de 16,96 euros à 41,25 euros par jour et par patient entre 1995 et 2007. Cette évolution relativement spectaculaire est le fruit de deux éléments: le renforcement des normes d'encadrement des personnes âgées en maison de repos et en maison de repos et de soins et la prise en charge par l'assurance obligatoire soins de santé du coût des accords sociaux de 2000 et de 2005 pour le personnel soignant. Il faudra poursuivre ces efforts budgétaires à l'avenir mais en tenant compte également de la nécessité de maîtriser l'évolution des dépenses de l'assurance obligatoire soins de santé. Tout ce qui concerne les aides à la vie quotidienne en maison de repos n'est pas une compétence fédérale: ce sont les entités fédérées qui doivent assumer leurs responsabilités.

Comme je viens de le démontrer, il existe déjà un strict encadrement des prix pour les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, qu'elles soient publiques ou privées, à but lucratif ou sans but lucratif. En outre, les institutions privées commerciales n'ont accès à aucun subside public à l'investissement; ce que l'INAMI paie à de telles institutions, c'est le remboursement de soins prestés en faveur des patients et rien d'autre.

Enfin, pour la recherche de nouvelles pistes pour diminuer le coût d'un séjour en maison de repos pour le patient, il existe des interventions ciblées dans le cadre de l'assurance maladie telles que le MAF et les forfaits de soins pour les malades chroniques. Un autre projet en préparation est l'intervention dans les frais de déplacement des patients dans les centres de soins de jour. Idéalement, moyennant une cotisation spécifique de tous les assurés sociaux et subventions publiques, tout le monde devrait pouvoir bénéficier d'une assurance-dépendance. À ce sujet, nous avons la "zorgverzekering" en Communauté flamande.

Peut-être les parlementaires de la Communauté flamande seraient-ils mieux placés que moi pour juger ce système, mais il semble qu'il coûte relativement cher et qu'il ne réponde pas nécessairement aux attentes d'aides à la vie quotidienne. La Région wallonne et la Communauté française ne sont pas engagées dans cette voie, d'une part, parce qu'elles considèrent que la couverture sociale des coûts liés à la perte d'autonomie relève de la sécurité sociale fédérale et, de l'autre, parce qu'elles estiment qu'il peut être tout aussi efficace de jouer sur la mise à disposition à coût réduit, grâce à la subsidiation, des aides à la vie quotidienne nécessaires aux personnes en perte d'autonomie.

Si toutes les composantes des Conférences interministérielles Santé publique et personnes âgées sont disposées à participer, je suis évidemment prête à organiser un grand débat à ce sujet en vue d'aboutir à une définition claire et concrète de la place de chaque niveau de pouvoir dans la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. Ceci dit, il est également possible que, dans la grande réflexion actuelle qui porte sur les questions institutionnelles, des éléments visent à l'harmonisation.

Enfin, pour les projets relatifs aux habitations durables et à l'économie d'énergie, je vous renvoie aux entités fédérées qui sont compétentes en la matière.

**10.07 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!):** Madame la ministre, si votre explication nous rappelle qui est compétent en quel domaine et quel est l'historique du dossier, elle ne nous rassure cependant pas sur la situation des personnes concernées, compte tenu du vieillissement croissant ce qui constitue un progrès social et médical. Il conviendrait soit de compléter le protocole existant entre les différentes entités, soit d'y réfléchir dans le contexte des négociations institutionnelles. Nous pourrions mieux observer les prix pour contrôler la façon dont les soins non médicaux permettent aux maisons de repos de compléter leurs revenus, mais à charge de leurs résidents. Réfléchir à des mécanismes d'aide en cas de perte d'autonomie constituerait une avancée pour tous. Les deux sauts d'index que d'autres secteurs ont connus tout récemment en raison de l'inflation ont touché aussi durement les finances des maisons de repos et se répercutent donc sur leurs résidents. Il me semble logique qu'il puisse y avoir une prise en compte dans le cadre des subsides octroyés aux maisons de repos pour la prise en charge des travailleurs. Cela éviterait que ce soient les résidents qui paient ces sauts d'index. J'en viens à une autre question mais il s'agit là d'un débat trop long et Mme la présidente ne serait pas d'accord que je l'ouvre. Pourtant, tout cela, selon moi, des conséquences sur la qualité de vie dans les maisons de repos et sur la maltraitance à l'égard des personnes concernées. Des témoignages vont dans ce sens; ces logiques d'équilibre budgétaire difficiles à réaliser se font parfois, et trop souvent, au détriment des résidents.

**10.08 Koen Bultinck (Vlaams Belang):** Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, ik moet u eerlijk zeggen dat uw antwoord mij een beetje verwondert. Wij zijn van u ondertussen op dit departement meestal zeer duidelijke antwoorden gewoon, maar nu stel ik vast dat u wat laveert en dat u op institutioneel vlak de joker naar anderen tracht door te schuiven. Ik stel twee problemen zeer duidelijk vast, mevrouw de minister. Misschien moet u daarover eens een zeer ernstig overleg plegen met uw collega Van Quickenborne.

Een eerste element, als meer dan 60 procent van de rusthuizen in vergelijking met vorig jaar wel degelijk een prijsverhoging voor de verpleegdagprijs heeft aangevraagd, dan moeten we misschien wat strenger toekijken of de aangevraagde verhoging niet beter moet worden gereguleerd. Misschien moet daarover informeel, binnen de regering, beter worden overlegd, zodat men iets meer op de rem kan gaan staan. Een tweede element, waarnaar ook een aantal andere collega's hebben verwezen, is uiteraard mijn fundamentele vraag naar een betere financiering van de rusthuizen en het rusthuispersoneel. Als wij dit probleem fundamenteel willen aanpakken en willen verhinderen dat de rusthuizen het gaat niet om organisaties die uit vrijgevigheid mensen opnemen, want ook in die sector moet men minstens een break even bereiken al hun kosten afwentelen op de rusthuisbewoners, dan moeten wij als overheid onze verantwoordelijkheid opnemen en uiteindelijk zorgen voor een betere financiering. Ik blijf na uw antwoord een beetje op mijn honger. Dit fundamenteel debat moet worden gevoerd. De rusthuizen en het rusthuispersoneel worden ondergefinancierd vanuit het federaal niveau. Daarom moeten we nog eens zeer ernstig bekijken wat wij kunnen doen om te verhinderen dat de zwaksten in onze samenleving in dit dossier andermaal het kind van de rekening zouden worden.

**10.09 Kattrin Jadin (MR):** Je vous remercie d'avoir bien retracé l'ensemble du problème. On sait que des compétences sont à cheval entre le fédéral et la Communauté, ce qui ne facilite certainement pas les choses. Les marges de manœuvre financières semblent restreintes. Je comprends les arguments de Mme la ministre. Il faudrait peut-être repenser à une valorisation du personnel dans les maisons de repos. Je n'ai pas envie d'entamer un grand débat mais mettre le doigt sur quelque chose qui me semble important. Il faudrait peut-être aussi, parallèlement, se focaliser un peu plus sur la valorisation des soins à domicile, des soins palliatifs à domicile, qui permettent de prolonger l'autonomie de nos aînés plutôt que d'engorger les maisons de repos alors que certaines personnes seraient encore tout à fait capables, avec une aide régulière, de continuer à vivre là où elles le souhaitent, à savoir dans leur foyer.

**10.10 Sonja Becq (CD&V - N-VA):** Rusthuizen zijn vaak te duur voor de bewoners, maar eigenlijk zo heb ik het toch vroeger geleerd, en ik weet niet of die analyse nu wordt tegengesproken is de kostprijs die de rusthuizen aanrekenen een eerlijke kostprijs, in die zin dat zij effectief de kosten aanrekenen die zij moeten besteden aan hun personeel, en aan de aanpassing van hun infrastructuur om een kwaliteitsvolle dienstverlening te bieden. Toch blijft de vraag naar het betaalbaar houden. Die vraag zal mee deel uitmaken van de discussie over een mogelijke subsidiëring of een versterking van de subsidiëring. Wij hebben hier de discussie gehad over de financiering van andere personeelsleden. Ik heb het dan niet over bijvoorbeeld animatiefuncties en dergelijke meer, die in Vlaanderen gefinancierd worden naast wat door het federale niveau gefinancierd wordt. Voor onderhoudspersoneel en zo meer werd wel financiering gevraagd, omdat die toen onvoldoende was. Er is toen een inspanning geleverd. U hebt geprobeerd om daar samen met de sector een mouw aan te passen. Maar alles duidt er toch op dat de kostprijs wel een eerlijke kostprijs is maar vaak ook een te hoge kostprijs voor de rusthuizen. Ik meen dat daar toch iets aan gedaan moet worden. Wat de zorgverzekering betreft, heb ik uit de studie van OKRA geleerd dat via de zorgverzekering en ook via een verbetering van de tegemoetkoming voor hulp aan bejaarden de betaalbaarheid voor de mensen een stukje verbeterd is dan oorspronkelijk het geval was. Dat wil ik toch ook even onderstrepen.

L'incident est clos.